

Conseil municipal du 28 septembre 2018

Le 28 septembre deux mille dix-huit, 20 H 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (7) : Tous les conseillers sauf : Mme CUILIER qui a donné pouvoir à M. ROBERT, M. GAUTHIER qui a donné pouvoir à M. LECOMPTE, Mme LEDOUX qui a donné pouvoir à M. FOIRET. Mme LECONTE et M. NIEL absents excusés.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Vente épareuse et balayeuse :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil à l'unanimité valident la décision de vendre l'épareuse ROUSSEAU ainsi que la balayeuse.

Dossier inondation :

Achat terrain et avance financière :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les problèmes d'inondation et de coulée de boue au niveau de la rue du bois de la broche.

Il propose que la commune achète un terrain au fond des bois appartenant au CCAS de Saint-Riquier-es-Plains afin que le Syndicat des Bassins Versants y aménage un bassin tampon.

Afin de réaliser les travaux rapidement, Monsieur le Maire propose de consentir à une avance de trésorerie de 50 000 € au Syndicat des Bassins versants afin d'effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité décident d'acquérir la parcelle et acceptent l'avance financière au Syndicat des Bassins Versants.

Dossier alarme :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que de nombreux vols ont été commis dans des locaux communaux de la région afin d'y dérober du matériel. Il propose d'installer une alarme au local technique des employés communaux. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité donnent leur accord.

Subventions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2018, les subventions suivantes :

- 500 € : Les Infatigables au Repos
- 500 € : Vittefleur animation
- 150 € : GEST CANY
- 150 € : Comité des lettres de GRAINVILLE
- 100 € : Lycée Côte d'Albâtre – U.N.S.S
- 100 € : Sauveteurs en Mer - Veulettes sur mer
- 200 € : Téléthon
- 100 € : Assiette ADMR
- 100 € : Anciens Combattants d'Algérie

- 200 € : Restos du Cœur
- 250 € : coopérative scolaire
- 100 € : croix rouge

Maison de santé CANY-BARVILLE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant l'avancement du projet pour la construction d'un pôle de santé libéral. Dans l'attente d'éléments chiffrés plus concrets, le conseil municipal à l'unanimité refuse la demande de participation financière de la commune de CANY-BARVILLE.

Eclairage LED :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la possibilité d'une convention tripartite pour l'éclairage public du domaine privé communal.

Devant les éléments chiffrés exposés par Monsieur le Maire et le fort taux de subvention, les membres du conseil décident à l'unanimité de retenir ce projet de passage à LED des éclairages extérieurs de la Mairie et de l'église.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la nécessité d'une délibération pour ne pas retenir dans le projet à LED du SDE, l'éclairage par spots encastrés du muret de l'église (au nombre de 18) devant son coût important.

Durant la discussion, et le fait que le coût d'économie réalisée par cet arrêt ne profite pas à un autre projet communal d'éclairage, les membres du conseil décident après en avoir délibéré, qu'une solution intermédiaire d'éclairage du muret en concertation avec le Syndicat départemental d'énergie sera demandée. Le futur projet sera représenté aux membres du conseil.

Conseil énergie SDE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la possibilité d'une adhésion au conseil en énergie par le Syndicat départemental d'énergie, s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Cette adhésion se faisant par participation financière annuelle. A l'unanimité, le conseil municipal après en avoir délibéré, ne souhaite pas participer.

Numération rue :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer le n° 6 rue de Janville au bâtiment des employés communaux.

Régularisation baux communaux :

En réponse à un mail de la trésorerie réclamant les délibérations pour les locations communales, le conseil rappelle qu'une délibération de délégations a été donnée au maire en début de mandat où figurait un article mentionnant les louages inférieurs à 9 ans.

TVA lotissement les Cygnes :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un assujettissement à la TVA pour les opérations publiques de lotissement suite à une réforme fiscale du 10 mars 2010, dont les trésoriers ont eu notification en octobre 2012,

La commune de VITTEFLEUR a été avisée de cette réforme par mail en mai 2018 par le trésorier du centre des finances publiques de Cany-Barville.

Par conséquent, le trésorier demande une délibération de création d'un budget lotissement assujettit à la TVA.

Monsieur le Maire rappelle que sur les 10 terrains de l'opération, 6 ne seront pas assujettis à la TVA en raison de la vente antérieure à la réforme pour certains ou du délai de prescription du recours à la TVA

dépassé (3ans) pour les autres. La commune a été prévenue très tardivement de cette réforme. A cette date 2 terrains étaient déjà vendus et signés et 2 compromis étaient déjà signés en ne faisant pas apparaître la TVA. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité rejettent la demande de création du budget avec la TVA pour le lotissement.

Indemnité trésorier :

Monsieur le maire fait part au conseil du montant de l'indemnité versée au trésorier comme chaque année. Le conseil vote : pour : 8 - abstention : 2

Centre de gestion :

Contrat groupe assurance statutaire :

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 15 décembre 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge et que celui-ci a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide d'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2019

Protection sociale Complémentaire Risque prévoyance

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée par le Centre de gestion de la Seine-Maritime

Dépôt de garantie :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil du départ des locataires à la résidence les Cygnes. Suite à l'état des lieux effectué par l'étude de Maître Du CRAY à Cany-Barville, de nombreux éléments intérieurs et extérieurs sont à reprendre. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident de conserver l'intégralité du dépôt de garantie.

Marché maison école des filles :

L'ouverture des plis va avoir lieu prochainement. Commission en présence de messieurs DUPRÉ, LECOMPTE, ROBERT, FOIRET. Ouverture des plis : le 4 octobre, analyse : le 11 octobre.

Création d'une réserve communale de sécurité civile :

Monsieur le maire informe le conseil qu'une réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité donnent leur accord pour la création d'une réserve communale de sécurité civile

Container dépôt ordures :

Le conseil valide la pose d'une caméra de vidéosurveillance au niveau des containers.

Location terrain communal rue du dessous des bois :

Le locataire du terrain situé rue du dessous des bois a résilié son bail pour le 31 décembre, une remise en état du terrain sera demandée.

Agent communal :

Monsieur le maire informe le conseil qu'un agent technique de la commune a été déclaré inapte à toutes fonctions, il passera en commission afin de statuer sur sa situation.

Régies bibliothèque et agence postale :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident de supprimer les régies de recettes suivantes :

- Régie Bibliothèque : un bordereau de titres sera émis pour l'encaissement des adhésions, ainsi que pour la détérioration, perte de livres selon un état produit par la bibliothécaire,
- Régie Agence postale : le faible montant perçu annuellement ne justifie plus le maintien de cette régie.

Armoires fibre :

L'implantation de 2 armoires pour l'arrivée de la fibre optique a été déterminée avec l'entreprise : en face la mairie et au niveau de la salle Lecordier. Monsieur le Maire ne s'avance pas sur la date de mise en service.

Affaires diverses :

Point incendie:

Suite au passage de la société SEPROMA pour le contrôle des bornes incendie et des réserves, le conseil municipal après l'exposé de monsieur le maire décide la mise en place d'un plan communal de protection incendie afin de déterminer les zones non protégées sur le territoire communal. Monsieur Michel LECOMPTE se porte responsable du projet.

Terrain route de saint Riquier :

Après réflexion, tous les propriétaires se sont portés acquéreurs de la parcelle passant derrière leur propriété.

Point sur les dossiers :

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion a eu lieu afin de faire le point sur les dossiers en cours. La priorité est donnée à la lutte contre les inondations. Un bassin tampon vient d'être mis en service route de Crosville.

Les travaux de la maison de l'école des filles vont être réalisés, l'ouverture des plis aura lieu prochainement. Les prochaines réflexions porteront sur la vie du village avec une réunion organisée par le nouveau comité des fêtes.

Monsieur le maire liste les travaux inscrits au budget et réalisés.

Divers :

Monsieur le maire donne des explications sur la future redevance d'ordures ménagères qui sera calculée selon le nombre de personnes dans le logement. Une réunion aura lieu en janvier.

Monsieur le maire informe que Monsieur ROBERT a dédommagé la commune en donnant 50 sacs de terreau pour le don de tuyaux d'arrosage, non utilisés depuis l'arrêt du terrain de foot.

Tour de table :

M. PROST : 11 novembre : commémoration comme chaque année. Le même jour organisation par Mesdames ROSSIGNOL d'une exposition à la bibliothèque sur la 1ère guerre mondiale et la vie des Vittefleuraux à cette époque. Le projet d'un récital est abandonné.

L'ancien mécanisme de l'horloge entreposé dans le clocher date du XVIIIe mais demande une restauration.

L'église de Crosville dispose d'une cloche qui pourrait faire l'objet d'un classement. La commission patrimoine va se réunir prochainement.

M. LAMULLE : élection l'année prochaine. La commission de la liste électorale va se réunir.

M. ROBERT : les écoles viennent à la bibliothèque. La Poste étend son service de dépôt de colis.

M. FOIRET : la vente des terrains aux Cygnes II a donné une marge de manœuvre qui permet de prêter de l'argent aux bassins versants.

M. LECOMPTE : réunion concernant le recensement de la population en janvier 2019. Deux personnes sont nécessaires. Une annonce sera mise dans le panneau d'affichage, sur le site et dans le petit vittefleuraux.